

Vos contacts :

Mélanie Recuerda
Responsable promotion ANMO
melanie.recuerda@campusfrance.org

Raphaëlle Hallier
Responsable adjointe du service ANMO
raphaelle.hallier@campusfrance.org

**ENGAGEMENT DE
PARTICIPATION**

« Journée Pays Qatar »

9 JUIN 2022

CPU France Universités Paris
103 Boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 3 JUIN 2022 AU SOIR

1. INSCRIPTIONS

Nous vous remercions de veiller à bien renseigner tous les éléments demandés ci-dessous.

Les inscriptions se feront selon l'ordre d'arrivée des engagements de participation, sous réserve des places disponibles et acceptation préalable de Campus France. Nous nous réservons le droit de ne pas tenir compte d'une inscription incomplète ou tardive. **L'engagement de participation ainsi que le bon de commande l'accompagnant (pour les établissements disposant du logiciel CHORUS) sont à retourner par mail aux adresses courriel figurant en en-tête du présent document.**

Je soussigné(e) (Prénom, NOM):

Fonction :

agissant pour le compte de l'établissement ci-après et dument habilité à la signature des présentes :

Nom de l'établissement*:

**orthographié tel qu'il apparaîtra sur l'ensemble des supports de communication (orthographe, majuscules etc...)*

Adresse :

Site web :

Nom de la personne responsable du dossier :

Tel :

E-mail :

Déclare :

Participer à la Journée Pays Qatar

L'inscription est ouverte à un maximum de 2 participants par établissement :

Tarif membre : 300€ * (2 participants max.)

Tarif non membre : 600€ (2 participants max.)

** à jour de leur contribution à la date du paiement et au plus tard au jour de l'ouverture de la manifestation. A défaut, le participant recevra une facture afin de régulariser le montant de sa participation en tant que non membre du Forum Campus France.*

1^{ER} PARTICIPANT

Nom* :

Prénom* :

Fonction* :

Adresse mail* :

Numéro de téléphone* :

2^{EME} PARTICIPANT**Nom* :****Prénom* :****Fonction* :****Adresse mail* :****Numéro de téléphone*:**

** Données obligatoires pour le bon fonctionnement de la manifestation notamment pour s'assurer de pouvoir contacter les participants sur place*

2. TRANSFERT DE DONNEES

Dans le cadre de l'organisation par l'Agence Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France au Qatar de la « Journée Pays Qatar », à l'occasion de laquelle des présentations sur l'actualité de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au Qatar seront faites, Campus France constitue et transmet à l'Ambassade de France au Qatar la liste des établissements et le cas échéant des personnes participant à la manifestation. Cette liste comporte des données à caractère personnel concernant les personnes inscrites afin que celles-ci puissent être invitées à l'évènement et identifiées par les organisateurs et les intervenants.

Les données à caractère personnel (« Données ») suivantes seront transmises par Campus France : nom, prénom, fonction, établissement, adresse email et numéro de téléphone. La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces données.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du présent Engagement de participation, l'Etablissement reconnaît que Campus France est amené à traiter des Données relatives à son représentant signataire de l'engagement de participation (nom, prénom, email, fonction) ainsi qu'aux autres participants de l'Etablissement inscrits sur le présent Engagement de participation, aux fins d'organisation et de gestion de l'évènement en ligne objet du présent Engagement de participation, dans le strict respect de la Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées pendant la durée de l'évènement virtuel puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser l'Etablissement.

Enfin, l'Etablissement autorise Campus France à reproduire son nom, son logo ou tout autre élément communiqué par l'Etablissement à Campus France, ainsi qu'à établir un lien vers son site internet ou ses réseaux sociaux, dans le cadre de l'évènement virtuel et à des fins de promotion de la manifestation et de leur participation à celle-ci, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Merci de retourner l'ensemble du formulaire dûment complété signé et cacheté
ainsi que le bon de commande l'accompagnant (pour les établissements disposant du logiciel CHORUS)

AVANT LE VENDREDI 27 MAI 2022 AU SOIR

Par email à : melanie.recuerta@campusfrance.org et raphaëlle.hallier@campusfrance.org

- Je déclare avoir lu et accepté le Règlement de participation**
- Je déclare avoir lu et accepté le présent Engagement de participation, ainsi que les informations et engagements relatifs au transfert des données personnelles collectées**

Bon pour engagement de participation / Date, cachet et signature de l'établissement

REGLEMENT DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

Le présent Règlement s'applique aux établissements s'inscrivant à la manifestation « Journée Pays Qatar » (ci-après « la Manifestation ») organisée par l'agence Campus France avec le service de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France au Qatar. Pour ce faire, les établissements doivent adresser à Campus France, aux adresses figurant sur son en-tête, le formulaire d'« engagement de participation » auquel est annexé le présent règlement de participation, daté, signé et portant le cachet de l'établissement, dans les délais impartis.

Art. 1 : ORGANISATEURS

La Manifestation est organisée par l'Agence Campus France (ci-après désignée par « Campus France ») conjointement avec le service de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France au Qatar. Campus France et l'Ambassade de France au Qatar, sont désignés ensemble ci-après par le terme « les Organismes ».

Art. 2 : ETABLISSEMENTS EXPOSANTS

Sont admis à s'inscrire comme exposants à la manifestation, dans la limite des places disponibles, dès lors qu'ils sont adhérents au Forum Campus France et à jour de leur cotisation :

- les établissements d'enseignement supérieur, écoles doctorales et laboratoires de recherche universitaires,
- les COMUES,
- les organismes, fédérations et associations d'établissements d'enseignement supérieur,
- les directions de l'enseignement des Chambres de Commerce,
- des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de la formation,
- certaines entreprises prestataires de services présentant des contenus, services et savoir-faire éducatifs,

Ci-après désignés ensemble « les Etablissements ».

Les Organismes se réservent le droit d'accepter des établissements non-membres du Forum à la Manifestation, à des conditions tarifaires différentes (soit le double du tarif de participation des membres). Les Organismes se réservent le droit de refuser la participation d'un Etablissement à la Manifestation, sans recours d'aucune sorte, par courrier électronique adressé à l'Etablissement concerné.

Sauf autorisation expresse de Campus France, il est interdit à un Etablissement de donner accès à un tiers à titre gracieux ou non, à tout ou partie de la Manifestation.

Les conditions particulières de participation à la Manifestation sont fixées dans le formulaire d'engagement de participation auquel est annexé le présent règlement. Les Etablissements et leurs représentants et préposés doivent les respecter tout au long de la Manifestation, ainsi que les conditions du présent règlement.

Art. 3 : ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement communique ses éléments d'identification (notamment ses coordonnées, l'adresse de son site internet, ainsi que son/ses logo(s) aux Organismes et autorise ceux-ci à publier ces éléments et à les utiliser aux fins de la promotion de la Manifestation à laquelle il participe, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Les Organismes utiliseront ces éléments notamment mais non exclusivement aux fins de la promotion de l'évènement sur les réseaux sociaux et dans le cadre des rendez-vous bilatéraux.

L'Etablissement désigne dans les meilleurs délais la ou les personnes qui le représenteront à la Manifestation (les « Participants »). Il communique à ces personnes le présent règlement de participation et leur enjoint de s'y conformer. L'Etablissement informe les Participants qu'il inscrit à la Manifestation et recueille leur consentement pour la communication de leurs données (nom, prénom, genre, fonction, adresse courriel) à Campus France qui les relaie au service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France au Qatar en tant que de besoin pour l'organisation de la Manifestation.

L'Etablissement ne pourra pas compléter ou modifier les informations relatives aux Participants le représentant à la Manifestation après la date du 27 mai 2022, sans préjudice des droits de ces derniers en matière de protection des données à caractère personnel.

L'Etablissement doit honorer son engagement en étant effectivement représenté à la Manifestation. Les Participants qu'il inscrit doivent se conformer, tout au long de la Manifestation, aux règles de courtoisie et de politesse en vigueur et respecter les dispositions légales applicables. Il est ainsi notamment interdit aux Participants de diffuser des contenus et des messages ou de communiquer des images, vidéos, sans lien avec l'objet de la manifestation, illicites, susceptibles de choquer, ou portant atteinte aux droits d'un tiers (notamment ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée).

L'Etablissement s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données concernant les autres Etablissements participant à la Manifestation, sans leur accord préalable.

L'Etablissement est seul responsable des enregistrements de quelque nature que ce soit des présentations et échanges dans le cadre de la Manifestation réalisés par les Participants le représentant, ainsi que des opérations de collecte et de traitement de données personnelles auxquels ils procèdent à cette occasion.

Les Participants ne peuvent en outre mener aucune action de communication, publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux en lien direct avec le sujet de la Manifestation.

Art. 4 : PRESTATIONS DES ORGANISATEURS EN LIEN AVEC LA MANIFESTATION

Les Organismes fournissent les prestations listées dans le formulaire d'engagement de participation en matière de communication et de logistique pour la Manifestation. Il est précisé que dans le cadre de l'organisation de la Manifestation objet du présent règlement, les Organismes ont une simple obligation de moyens.

Le programme figurant sur l'engagement de participation ainsi que les supports de communication afférant à la Manifestation ne sont pas contractuels et sont susceptibles de faire l'objet de modifications à l'initiative des Organismes.

Art. 5 : ASSURANCES

a) Les locaux dans lesquels sont organisés la Manifestation, sont sous la responsabilité des Organismes pour chaque phase ou des institutions accueillant les Participants.

b) Campus France a par ailleurs souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile :

- pour les dommages pouvant lui incomber causés aux tiers et aux exposants,
- pour le vol des biens qui lui sont confiés, prêtés ou loués et pour ses fautes professionnelles.

Tout sinistre dont l'Etablissement ou l'un des Participants s'estimerait victime, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration écrite à Campus France dans les 24 heures de sa constatation.

c) L'Etablissement doit **obligatoirement** souscrire une assurance individuelle garantissant les matériels et produits qu'il expose ou emploie lors de la Manifestations, contre tous risques d'incendie, de destruction, de détérioration ou de vol.

d) De convention expresse, la non souscription par l'Etablissement d'une assurance individuelle le prive de tout recours contre les Organismes pour les risques visés au § c).

Art. 6 : FACTURATION ET PAIEMENT

En contrepartie de son inscription à la Manifestation, l'Etablissement s'engage à payer la somme de :

- 300 € TTC pour les Etablissements membres du forum Campus France*
- 600 € TTC pour les Etablissements non membres du forum Campus France

*La qualité de membre du forum Campus France est reconnue aux Etablissements à jour de leur cotisation au plus tard à la date de l'ouverture de la Manifestation. A défaut, l'Etablissement se verra adresser une facture pour le montant applicable aux Etablissements non membres du forum Campus France.

L'envoi de l'engagement de participation signé par le représentant de l'Etablissement, engage ce dernier pour le paiement de la somme due sur le fondement de ce qui précède, sous réserve de l'acceptation de la participation de l'Etablissement par Campus France.

A l'issue de la Manifestation, Campus France adresse la facture correspondant à cette somme qu'il communique à l'Etablissement (par Chorus pro ou courrier électronique). Le paiement doit être effectué, sans délai à réception de la facture, par virement bancaire sur le compte de Campus France dont le RIB est communiqué avec cette dernière.

Art. 7 : ANNULATION TRANSFORMATION DE LA MANIFESTATION

a) Force majeure :

Dans l'hypothèse où un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris mais non exclusivement en lien avec les conséquences de la pandémie de Covid, rendrait impossible l'organisation de la Manifestation, les Organismes en informeraient l'Etablissement dans les meilleurs délais. L'Etablissement ne sera pas facturé sauf si l'Agence a dû engager des frais non remboursables pour l'organisation de la manifestation.

La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'organisation de tout ou partie de la Manifestation, résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'Etablissement ne pourra ainsi en aucun cas prétendre à la prise en charge par les Organismes des sommes qu'il aura engagées pour participer à la Manifestation (vols, hébergements, ...).

b) Annulation par l'Etablissement :

La réception par Campus France du seul engagement de participation signé par l'Etablissement, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celui-ci au titre de la participation à la Manifestation.

Cependant, si l'Etablissement porte à la connaissance de Campus France (aux adresses courriel indiquées en en-tête du formulaire) l'annulation de sa participation plus d'un mois avant le début de la Manifestation, l'Etablissement reste débiteur à l'égard de Campus France, de 50% des sommes dues au titre de sa participation. Une facture correspondante lui est adressée à l'issue de la Manifestation. Toute annulation communiquée moins d'un mois avant le début de la Manifestation n'exonère pas l'Etablissement du paiement de la totalité des sommes dues au titre de sa participation, dans les conditions prévues à l'article 6 ci avant.

Art. 8 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'organisation de la Manifestation, Campus France collecte et traite des données à caractère personnel (les « Données ») relatives aux Participants et aux signataires des engagements de participation. Le traitement de ces Données est nécessaire pour l'organisation, y compris logistique, de la Manifestation et la gestion par les Organismes des inscriptions et participations à la Manifestation.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces Données.

Les Données ne sont transmises qu'à des tiers habilités par Campus France, à savoir à ses sous-traitants habilités pour les finalités listées ci-avant et au service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France au Qatar, qui co-organise la Manifestation.

En outre, la Manifestation pourra être filmée et photographiée, en totalité ou en partie, puis être montée et diffusée par Campus France sur ses réseaux sociaux (YouTube et LinkedIn). Le ou les enregistrements réalisés pourront également être transmis au service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France au Qatar.

Les Données ne sont transmises en dehors de l'Union Européenne que si des garanties appropriées ou adaptées sont mises en place. Les Données sont conservées pour la durée de la Manifestation, puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser les participants et signataires. Les photos, vidéos, et autres enregistrements réalisés à l'occasion de la manifestation pourront être diffusés sur les réseaux sociaux de Campus France pendant une durée plus longue.

Les Participants et signataires disposent, sur leurs Données, dans les limites légales, d'un droit d'accès, de rectification, de retrait de leur consentement, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité ou de définition du sort de leurs données post-mortem. Pour exercer leurs droits sur leurs Données ou en savoir plus sur les modalités de traitement de leurs Données, les participants et signataires écrivent au Délégué à la protection des données de Campus France à l'adresse suivante : dpo@campusfrance.org. En l'absence de réponse satisfaisante, les participants et signataires peuvent saisir la CNIL.

Art. 9 : LITIGES

a) Réclamations

Les réclamations des Etablissements devront être formulées par écrit aux adresses courriels indiquées en en-tête sur le formulaire d'engagement de participation, et ce, avant la fin de la Manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

b) Infractions

Toute infraction aux stipulations du présent règlement et aux conditions définies dans le formulaire d'engagement de participation peut entraîner la résiliation du contrat du fait du Participant ou de l'Etablissement, aux frais de l'Etablissement, et le paiement de dommages et intérêts correspondant aux préjudices subis par les Organismes. La résiliation sera précédée d'une mise en demeure, assortie d'un délai raisonnable, à l'exclusion des obligations de ne pas faire.

c) Droit applicable

Le présent règlement ainsi que le contrat passé entre l'Etablissement et les Organismes sont exclusivement régis par le droit français.

AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

Campus France, établissement public à caractère industriel ou commercial, est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Elle est domiciliée au 28, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris, France.

Personne figurant sur les photographies / Vidéos :	
NOM :	PRENOM :
Adresse (n°/rue)	
Code Postal :	Ville :

autorise les Organismes à capter puis reproduire sur tout support et par tous procédés et à conserver, combiner, et diffuser, en tout ou partie, sans contrepartie financière, les photographies ou les images vidéos (ci-après « les œuvres ») prises dans le cadre à la manifestation « Journée Pays Qatar » se déroulant le 9 juin 2022. Ces images peuvent être transmises aux services de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France au Qatar.

Les œuvres précitées seront utilisées par Campus France à toutes fins promotionnelles ou communicationnelles. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par Campus France et Campus France Qatar.

- sur les sites de Campus France (en particulier campusfrance.org, francealumni.fr)
- sur les sites web locaux de Campus France Qatar
- sur les comptes de réseaux sociaux de Campus France et de France Alumni (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube, etc.)
- sur les comptes de Campus France Qatar
- et plus généralement sur tous supports existants ou à venir.

Campus France et Campus France Qatar dépendant du service universitaire de l'ambassade de France au Qatar, pourront faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées. Si un usage publicitaire est fait, il sera entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 20 ans. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Dans le cadre de votre participation à l'évènement organisé par Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France au Qatar, vos données sont traitées par Campus France pour les finalités suivantes : la gestion de l'évènement, la communication autour de l'évènement et des missions et actions de Campus France, selon l'intérêt légitime de Campus France qui est de communiquer et de promouvoir son activité dans le monde. Dans ce cadre, Campus France conservera vos données le temps de l'autorisation d'exploiter votre image/voix augmentée d'un délai d'un (1) an.

Campus France transmet vos informations uniquement à des prestataires habilités pour les finalités susvisées ainsi qu'à Campus France Qatar, autorisé par la présente autorisation à les recevoir. Le cas échéant, si vos données étaient transférées vers une organisation internationale ou un destinataire hors Union Européenne, Campus France s'assurerait que ces destinataires présentent des garanties appropriées au sens du RGPD. Pour plus d'informations sur ces garanties, vous pouvez contacter dpo@campusfrance.org.

Vous avez des droits sur vos données. Ainsi, dans les limites posées par la législation, vous avez le droit de demander à Campus France l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, le droit à la limitation de leur traitement, le droit au retrait du consentement lorsqu'il était requis, le droit de s'opposer à ce traitement ainsi que le droit de demander la portabilité des données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser à dpo@campusfrance.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour plus d'informations sur les traitements de vos données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par Campus France à l'adresse électronique suivante : dpo@campusfrance.org.

Fait à

Le

Signature de la personne figurant sur les photographies

Ou de son représentant légal